



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Point 3 b) iii) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux : Programme d'action mondial pour la jeunesse

Politiques et programmes mobilisant les jeunes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 53/1 de la Commission du développement social, en date du 10 février 2015. Il y est rappelé qu'il importe de concevoir des politiques solides et autonomes en faveur des jeunes, mais aussi d'adopter une démarche intersectorielle. On y trouvera également une compilation d'initiatives prises récemment dans le domaine des politiques et programmes en faveur de la jeunesse, établie à partir des contributions reçues des États Membres, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile. L'accent y est mis sur les trois grands thèmes dégagés dans la résolution : égalité des sexes, participation et inclusion et groupes marginalisés.

* E/CN.5/2016/L.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Aperçu des politiques actuelles et évolutions récentes.....	3
A. Une approche intersectorielle : la prise en compte systématique des jeunes.....	4
B. Autres facteurs propices à l'élaboration de politiques efficaces en faveur de la jeunesse	6
C. Avancement de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse.....	9
D. Coopération technique, manifestations et recherches sur les politiques en faveur de la jeunesse	10
III. Vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes.....	12
IV. Participation des jeunes	14
V. Intégration des jeunes appartenant à des groupes marginalisés.....	17
VI. Intensification des efforts du système des Nations Unies	20
VII. Conclusions et recommandations.....	22

I. Introduction

1. Le 10 février 2015, la Commission du développement social a adopté sa résolution 53/1 sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport complet sur l'application de ladite résolution, notamment les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse, en consultation avec les États Membres, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes concernés et les commissions régionales, compte tenu des activités menées par le système des Nations Unies, et a invité le Secrétariat à consulter comme il se doit les organisations dirigées par des jeunes et à leur service. Comme suite à cette demande, le présent rapport a été établi à partir des réponses obtenues auprès des États Membres¹, des membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes² et des structures dirigées par des jeunes³.

2. Dans sa résolution 53/1, la Commission a réaffirmé que la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse incombe en premier chef aux États Membres, et demandé instamment aux gouvernements, en concertation avec les jeunes et les organisations de jeunes, d'élaborer des politiques globales et intégrées en faveur de la jeunesse qui s'appuient sur le Programme d'action et de les évaluer de manière régulière dans le cadre des mesures de suivi et de la mise en œuvre du Programme d'action. Les sections II à V du présent rapport traitent de l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de l'égalité des sexes, de la participation et des groupes marginalisés. Dans la résolution, ces domaines thématiques ont été définis comme des questions transversales et ils sont pertinents pour l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques solides et efficaces en faveur de la jeunesse.

II. Aperçu des politiques actuelles et évolutions récentes

3. Depuis que le Programme d'action mondial pour la jeunesse a été adopté, nombre de politiques en faveur de la jeunesse ont été élaborées ou actualisées à partir de cadres plus anciens, notamment ces dernières années⁴, signe de la volonté

¹ Afrique du Sud, Autriche, Canada, Chili, Colombie, Géorgie, Lituanie, Mexique, Palaos, Slovénie, Suède, Suisse et Swaziland.

² Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation internationale du Travail, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Volontaires des Nations Unies.

³ Le grand groupe des enfants et des jeunes et le Forum européen de la jeunesse.

⁴ *The State of Youth Policy in 2014* (Berlin, Youth Policy Press, 2014). Consultable à l'adresse suivante : http://www.youthpolicy.org/library/wp-content/uploads/library/2014_State_Youth_Policy_2014_En.pdf; et Alex Farrow, « Children, young people and participation », Youth policy working paper No. 3 (Berlin, Youth Policy Press, 2016), consultable à l'adresse suivante :

des gouvernements de reconnaître les besoins, les exigences et les aspirations des jeunes, mais aussi d'y répondre et de les satisfaire. Bien qu'on manque de données et de recherches fiables sur la question, les témoignages des décideurs et spécialistes semblent corroborer l'efficacité et l'impact des politiques et approches en faveur de la jeunesse qui sont décrites dans le présent rapport.

4. S'il existe de nombreux organismes publics dotés d'un mandat et d'une autorité en matière de politiques en faveur de la jeunesse, les États Membres et les entités des Nations Unies ont relevé des problèmes récurrents, tels que le manque d'influence politique, d'expertise et d'engagement à haut niveau, les conflits de priorités gouvernementales, le manque de ressources financières et matérielles, les difficultés relatives à la coordination intersectorielle, les préjugés à l'égard des jeunes et le manque de ressources humaines nécessaires à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des projets. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) procède actuellement à une évaluation générale des capacités des entités nationales chargées de la jeunesse en vue de recenser les possibilités, mais aussi les lacunes et les problèmes existants.

5. Pour que les politiques nationales en faveur de la jeunesse soient mieux appliquées, il faut veiller à ce qu'elles ne soient pas conçues et mises en œuvre de manière isolée, mais plutôt en coordination avec d'autres politiques publiques qui influent sur la vie des jeunes. Les politiques nationales en faveur de la jeunesse devraient donc i) permettre l'élaboration de cadres politiques intersectoriels et intégrés; ii) être fondées sur des données empiriques et des analyses scientifiques rigoureuses; iii) amener les jeunes à participer à chaque étape du processus politique mené en leur faveur; et iv) être alignées avec les cadres de développement régionaux et mondiaux, en particulier à la lumière du programme de développement durable pour 2030 et du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

A. Une approche intersectorielle : la prise en compte systématique des jeunes

6. Pour favoriser l'épanouissement des jeunes, il faut mettre en place des politiques solides et autonomes en leur faveur, mais aussi intégrer la question de la jeunesse dans les politiques sectorielles des ministères de tutelle. Ces dernières années, on a pu constater l'adoption d'une approche intersectorielle des politiques en faveur de la jeunesse non seulement dans un souci d'efficacité, mais aussi comme une réponse pragmatique face à deux grands défis : d'une part, l'augmentation du nombre de jeunes dans beaucoup de pays, notamment dans les pays en développement, et d'autre part, le manque de financement des politiques en faveur de la jeunesse et leur piètre application. Une approche intersectorielle contribue également à aider les jeunes à s'épanouir pleinement dans tous les domaines. En outre, la méthode a fait ses preuves pour assurer l'efficacité des politiques en faveur de certains groupes sociaux, comme le montre le succès de la prise en compte systématique des questions d'égalité de sexe.

<http://www.youthpolicy.org/library/documents/children-young-people-and-participation-youth-policy-working-paper-no-3/>.

7. Dans le cadre d'une stratégie interministérielle et interinstitutions, on peut ainsi veiller à la prise en compte systématique des jeunes lors de l'élaboration des politiques et des lois et de leur application, de l'analyse des programmes, mais aussi de la planification, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets intersectoriels. C'est aussi le moyen de tenir un grand nombre de parties prenantes comptables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques en faveur de la jeunesse. Chaque entité publique peut ainsi examiner la façon dont ses politiques et programmes influent sur la jeunesse et optimiser son utilisation des ressources financières et humaines dont elle dispose.

8. Néanmoins, les approches intersectorielles ne sont pas aisées à mettre en place : elles exigent un renforcement du dialogue, de la planification et de la coordination au sein des gouvernements, et même au-delà de ces derniers dans le cas de mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux, par exemple dans les États décentralisés ou fédéraux. Le renforcement de l'expertise des ministères sectoriels et des autorités infranationales en ce qui concerne la jeunesse est une stratégie efficace, qui permet la conclusion d'alliances solides autour des problématiques relatives aux jeunes.

9. Il reste toutefois nécessaire de compléter les stratégies d'intégration de la jeunesse par des interventions ciblées en vue de promouvoir l'autonomisation des jeunes et de réduire les inégalités, aussi bien chez les jeunes qu'entre ces derniers et le reste de la population. Le principe d'inclusion, en particulier l'inclusion sociale des jeunes, est une des principales aspirations au cœur du Programme 2030, dont la cible 10.2 souligne la nécessité d'autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10. De plus en plus d'États Membres prévoient, au titre de leurs politiques en faveur de la jeunesse, l'adoption de mesures intersectorielles pour pouvoir répondre efficacement à la situation, aux besoins et aux aspirations de tous les jeunes (Azerbaïdjan, Mexique, Niger et Suède). Les Gouvernements du Botswana, de la Jamaïque, de la Malaisie, et des Îles Salomon intègrent actuellement le développement de la jeunesse dans les ministères d'exécution, avec l'appui du Secrétariat du Commonwealth. De même, un grand nombre de structures, forums et mécanismes ont été mis en place pour coordonner les efforts intersectoriels en vue de réunir toutes les conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des jeunes ainsi qu'au renforcement de leur accès aux droits (Autriche, Fidji, Géorgie, Mexique, Palaos, Slovaquie et Swaziland). La Commission de l'Union africaine a lancé un cadre d'intégration des jeunes de manière à faire de ces derniers des acteurs essentiels dans la mise en place d'activités visant à résoudre les difficultés rencontrées en Afrique.

11. Auparavant, de nombreux États Membres axaient essentiellement leurs travaux relatifs à l'intégration des jeunes sur l'éducation, la santé et l'emploi. Désormais, leurs efforts englobent d'autres politiques sectorielles telles que la famille, le logement, les transports, la justice, l'agriculture, les loisirs ou la culture (Suède). En Afrique du Sud, par exemple, la stratégie à deux volets pour l'épanouissement de la jeunesse s'emploie à intégrer la problématique dans divers secteurs tout en comptant aussi sur des dispositifs spécifiques. Conformément au Programme d'action mondial pour la jeunesse à plusieurs niveaux, dans lequel il est

préconisé de mettre en place des mécanismes multiniveaux dédiés à la consultation, à la diffusion d'informations, à la coordination, au suivi et à l'évaluation, les États Membres ont renforcé les structures existantes de dialogue et de suivi, et ont consolidé la coopération entre les institutions concernées.

B. Autres facteurs propices à l'élaboration de politiques efficaces en faveur de la jeunesse

1. Faits et données

12. À la cinquante et unième session de la Commission du développement social, le Secrétaire général a proposé une série d'indicateurs relatifs au Programme d'action mondial pour la jeunesse, à la demande des États Membres, afin de les aider à évaluer la situation des jeunes. Pour élaborer des politiques en faveur de la jeunesse qui repose sur des données factuelles, il faut mieux comprendre la situation actuelle des jeunes et traduire les données, les éléments d'expérience et les connaissances dont on dispose en stratégies et politiques adaptées et efficaces. On doit donc faire fond sur les statistiques et données quantitatives et qualitatives ainsi que sur les connaissances scientifiques et pratiques.

13. Les décideurs politiques sont conscients qu'il est nécessaire de recueillir et d'analyser des données relatives à la jeunesse. La collaboration avec des instituts nationaux de statistique a permis de rédiger plusieurs monographies et de définir des indices concernant les jeunes (Australie, Indonésie et Vanuatu) pour faciliter l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse reposant sur des données factuelles. Le Secrétariat du Commonwealth a mis au point un indice mondial concernant l'épanouissement de la jeunesse composé de 18 indicateurs mesurant les progrès multidimensionnels réalisés dans ce domaine dans 183 pays, dont 49 des 53 pays du Commonwealth. Cet indice permet d'évaluer la situation des jeunes dans cinq grands domaines : le degré d'instruction, la santé et le bien-être, l'emploi et les perspectives, la participation politique et la participation civique.

14. Reposant sur les données, les indicateurs sont un outil essentiel pour évaluer la situation des jeunes et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la jeunesse. En juin 2015, le Mexique a ajouté à son cadre statistique national quatre nouveaux indicateurs relatifs à la jeunesse, parmi lesquels le pourcentage de jeunes privés d'accès aux services de santé, le pourcentage de jeunes vivant en dessous du seuil de bien-être et le taux de chômage des jeunes.

15. Il est également essentiel, pour pouvoir suivre et mesurer l'incidence des politiques en faveur de la jeunesse, de disposer de données de référence précises. Bien que l'évolution de la situation socioéconomique des jeunes ne soit pas toujours liée aux politiques en leur faveur, il demeure crucial que les décideurs chargés de la question des jeunes ne se contentent pas de surveiller les indicateurs de résultats mais tiennent aussi compte des indicateurs socioéconomiques relatifs aux jeunes.

16. Les jeunes sont par ailleurs de plus en plus impliqués dans le suivi des politiques les concernant, notamment les politiques sectorielles, grâce à plusieurs moyens novateurs, parmi lesquels la formation à l'utilisation des données, les études menées par les jeunes ou les données publiques (Libéria). Le Mexique a favorisé la participation des jeunes au suivi des politiques, en consultant ces derniers par l'entremise du Consejo Ciudadano de Seguimiento de Políticas Públicas en Materia

de Juventud (Conseil citoyen pour le suivi des politiques publiques en faveur de la jeunesse). Les rapports parallèles établis par les jeunes sont un autre moyen de mieux appréhender les incidences des politiques menées en leur faveur. En 2015, le Forum européen de la jeunesse a été l'occasion de tenir de vastes consultations ouvertes aux organisations de jeunes, et a donné lieu à la publication d'un rapport parallèle intitulé *Shadow Report on Youth Policy : A youth perspective* (Rapport parallèle sur les politiques en faveur de la jeunesse : le point de vue des jeunes).

17. Des indicateurs spécifiques mesurant le bien-être des jeunes et des données sectorielles ventilées par groupe d'âge ont été inclus non seulement dans les cadres de suivi et d'évaluation des politiques nationales en faveur de la jeunesse, mais également dans les plans d'action régionaux concernant les jeunes [l'Union africaine et la Communauté des Caraïbes (CARICOM)]. Des données relatives aux jeunes sont consolidées grâce aux systèmes d'information et aux observatoires régionaux, tels que l'Observatorio de juventud para América Latina y el Caribe (Observatoire pour la jeunesse de l'Amérique latine et des Caraïbes). Le Youth Monitor (Observatoire de la jeunesse) de l'Union européenne s'appuie sur 41 indicateurs fondés sur les données fournies par Eurostat ou grâce aux sondages de l'Eurobaromètre.

18. Des efforts restent à faire pour pallier l'insuffisance de données relatives à la jeunesse. En raison du manque d'informations budgétaires, de nombreux États Membres peinent toujours à assurer le suivi des investissements sociaux réalisés en faveur des jeunes (Mexique). La situation de certains groupes de jeunes, tels que les jeunes autochtones, les jeunes migrants et réfugiés et les jeunes handicapés reste très mal connue partout dans le monde. Par ailleurs, certaines questions essentielles pour le bien-être des jeunes, comme leur engagement politique et civique, sont difficiles à inclure dans les enquêtes statistiques nationales, notamment pour des raisons conceptuelles et méthodologiques.

2. Le rôle des jeunes dans l'élaboration des politiques

19. Les jeunes peuvent jouer un rôle crucial dans tous les dispositifs qui sont mis en place en leur faveur, non seulement comme bénéficiaires mais aussi en tant qu'acteurs de leur application, surtout lorsque ce rôle est clairement reconnu dans la stratégie nationale de la jeunesse. Il existe divers moyens de les impliquer, parmi lesquels l'organisation de vastes consultations et la conclusion de partenariats à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques. Cela permet de ne pas marginaliser les jeunes, de lutter contre leur stigmatisation, de renforcer la crédibilité des institutions de l'État, d'optimiser l'incidence des politiques sur les jeunes et d'encourager la participation et l'autonomisation de ces derniers. Comme expliqué plus en détail dans la partie IV ci-après, les États Membres sont parvenus à mettre en œuvre de nombreux mécanismes favorisant la participation des jeunes dans l'élaboration des politiques les concernant, même lorsque les consultations étaient tenues avec des jeunes qui n'avaient pas uni leurs forces au sein d'organisations (Brésil).

3. Harmonisation et coordination avec les cadres régionaux

20. Les politiques nationales en faveur de la jeunesse peuvent être renforcées lorsqu'elles font partie d'un cadre régional pour l'épanouissement des jeunes qui facilite des efforts de planification conjoints et coordonnés. L'adoption d'une approche régionale favorise l'échange de données d'expérience et de bonnes

pratiques dans la région et assure la cohérence de l'étude des questions régionales intéressant les jeunes, comme les changements climatiques, les migrations et la mobilité universitaire. L'alignement des priorités des politiques nationales et des indicateurs avec les cadres régionaux et internationaux présente également l'avantage de simplifier le processus d'établissement des rapports.

21. Au niveau régional, de nombreux États Membres ont pris conscience des besoins particuliers des jeunes. Par le Pacte ibéro-américain pour la jeunesse, adopté en 2016, les signataires⁵ se sont engagés à, notamment, promouvoir les politiques en faveur de la jeunesse, encourager la participation des jeunes et améliorer les données les concernant. En juin 2016, la Communauté du Pacifique a fait de l'intégration de la question de la jeunesse dans son portefeuille et ses programmes une priorité. Les ministres des Caraïbes en charge de la jeunesse ont révisé le Plan d'action pour l'épanouissement des jeunes de la CARICOM en l'assortissant d'un plan de suivi et d'évaluation amélioré et d'un nouveau calendrier (2017-2021). Consciente de la nécessité de continuer à investir dans la jeunesse en Afrique et d'inclure cette thématique dans le cadre de mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, l'Union africaine a choisi de consacrer son sommet 2017 au thème « Investir dans la jeunesse comme dividende démographique ». Dans le cadre de sa Stratégie 2010-2018 en faveur de la jeunesse, l'Union européenne a mis en œuvre la Garantie européenne pour la jeunesse, selon laquelle tout jeune doit, dans les quatre mois suivant la perte de son emploi ou sa sortie du système éducatif, se voir offrir un emploi de qualité, un stage rémunéré, un contrat d'apprentissage ou bien la possibilité de poursuivre ses études.

4. Programme de développement durable à l'horizon 2030

22. Les priorités pour les jeunes du monde entier sont définies dans le Programme 2030. Pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints, encore faudra-t-il que les gouvernements traitent les priorités nationales en s'appropriant le Programme et en traduisant ce cadre en politiques et actions qui donnent des résultats mesurables. Des politiques solides, innovantes et progressives en faveur de la jeunesse permettront de saisir et de concrétiser les objectifs et de fournir un cadre pour leur application afin de donner les moyens aux jeunes de réaliser leur potentiel en tant que membres actifs de la société.

23. Il est indiqué dans le Programme 2030 que les jeunes d'aujourd'hui ont un important rôle à jouer pour assurer son succès : « les jeunes sont des agents essentiels du changement et trouveront dans ces nouveaux objectifs l'inspiration qui leur permettra de mettre leur infinie capacité d'action au service de la création d'un monde meilleur. » Parallèlement aux efforts déployés dans le cadre du Programme 2030, d'importants investissements devront être consentis pour permettre aux jeunes d'être les acteurs de changement dont le monde a besoin. Au niveau mondial, c'est à cela que tendent les activités du Groupe de travail sur le Programme 2030 du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. En novembre 2016, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse ont organisé une réunion d'une journée visant

⁵ Argentine, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine et Uruguay.

à mobiliser les compétences techniques du système des Nations Unies et à obtenir des orientations concernant certains aspects du Programme relatif à la jeunesse. Lors de ses ateliers régionaux sur les politiques en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles, le Département des affaires économiques et sociales aide les États Membres à étudier les questions du Programme concernant les jeunes et à mesurer leur importance ainsi que leur pertinence pour les politiques en faveur de la jeunesse.

C. Avancement de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse

24. Afin de favoriser l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse, les États Membres et les entités des Nations Unies ont redoublé d'efforts, dans le domaine de l'épanouissement des jeunes, en élaborant ou révisant les politiques et programmes en faveur de la jeunesse. Les États Membres ont continué d'adopter ou entrepris d'élaborer ou de réviser des politiques, programmes, stratégies ou plans d'action nationaux relatifs aux jeunes (Afrique du Sud, Autriche, Azerbaïdjan, Colombie, Dominique, Géorgie, Guyana, Jamaïque, Lituanie, Mexique, Nigéria, Palaos, Îles Marshall, Samoa, Sierra Leone, Slovénie et Suède). Des politiques, stratégies, plans d'action, législations et feuilles de route spécifiques concernant la jeunesse ont également été élaborés, notamment s'agissant de l'emploi des jeunes (Égypte, El Salvador, Lituanie, Maldives et Niger), de la santé sexuelle et procréative (Mexique et Thaïlande), de l'entrepreneuriat (Éthiopie) et de l'éducation sexuelle complète (Bulgarie). L'attention accrue portée à l'autonomisation économique des jeunes a conduit le Niger à créer le Ministère de l'entrepreneuriat et des jeunes.

25. Le système des Nations Unies a fourni un appui en matière de politiques et de ressources ou une assistance technique aux États Membres qui ont élaboré des politiques nationales en faveur de la jeunesse ainsi que des cadres connexes ou sont en train de le faire. On peut par exemple citer la politique nationale en faveur de la jeunesse (2014) de l'Afghanistan, la stratégie et le plan d'action nationaux relatifs à la jeunesse pour la période 2016-2020 (élaborés grâce au soutien technique et financier de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du FNUAP, et une politique en faveur de la jeunesse en République dominicaine (2016) (grâce aux contributions de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse), une première pour ces deux pays.

26. Le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'UNESCO et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) ont aidé le Gouvernement du Myanmar à élaborer une politique nationale en faveur de la jeunesse sans exclusive, pour la première fois dans le pays, tandis qu'en Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ont recueilli des fonds en vue de l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la jeunesse et travaillent, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, à la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des jeunes prévoyant un ensemble de mesures visant à satisfaire leurs besoins et aspirations. En 2015, le Costa Rica a adopté une politique nationale axée sur les droits de la jeunesse, avec l'appui technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le Programme des Volontaires des Nations Unies et le PNUD ont collaboré avec le Gouvernement indien pour élaborer

quatre plans d'action en vue de la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de la jeunesse pour 2014.

27. L'UNESCO a appuyé, avec d'autres entités des Nations Unies, l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la jeunesse au Burundi et en Mongolie, ainsi que la révision de celle en vigueur au Zimbabwe. Par l'intermédiaire des Réseaux de la jeunesse méditerranéenne, financés par l'Union européenne, l'UNESCO a fourni une assistance technique à des organisations nationales de jeunes, aux ministères compétents et aux acteurs œuvrant pour la jeunesse en vue de l'élaboration ou de la révision de leurs cadres juridiques et politiques relatifs à la jeunesse, notamment en Algérie, en Israël, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc, en Tunisie et dans l'État de Palestine. La Géorgie a élaboré, avec l'appui du FNUAP, une politique nationale en faveur de la jeunesse (2014) ainsi qu'un plan d'action (pour la période 2014-2020) en vue de sa pleine mise en œuvre. Au Cambodge, le FNUAP a aidé le Gouvernement à établir un plan d'action national pour faire appliquer la politique nationale en faveur de la jeunesse.

D. Coopération technique, manifestations et recherches sur les politiques en faveur de la jeunesse

28. Des entités des Nations Unies organisent des travaux de recherche, une coopération technique, des manifestations et des réunions afin d'encourager et d'aider les États Membres à développer et appliquer des politiques en faveur de la jeunesse. Les États Membres ont bénéficié d'un soutien législatif et politique ainsi que d'une assistance en matière de programmation, notamment de la part de la CNUCED, de l'UNESCO et du programme des Volontaires des Nations Unies, afin d'appuyer leurs engagements en faveur de l'épanouissement des jeunes et de l'élaboration de politiques conformes au Programme d'action mondial pour la jeunesse. Les entités des Nations Unies ont vu dans l'organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités des jeunes une priorité et les ont incluses dans divers domaines [Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)]. Des efforts ont aussi été déployés pour renforcer les capacités des États Membres en ce qui concerne les questions touchant les jeunes, notamment la maîtrise des médias et de l'information (UNESCO).

29. Au niveau régional, le Département des affaires économiques et sociales s'associe à des Gouvernements (Mexique), à d'autres entités des Nations Unies (le PNUD, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains), à des commissions régionales [Commission économique pour l'Afrique (CEA) et CEPALC], à des entités intergouvernementales (Secrétariat du Commonwealth, Communauté du Pacifique) et à des organisations dirigées par des jeunes (Conseil de la jeunesse du Pacifique). Son objectif est d'améliorer à l'échelon régional, le dialogue sur les politiques en faveur de la jeunesse et sur le Programme 2030 entre les gouvernements nationaux, les conseils nationaux de la jeunesse ou les organes de ce type, les organisations de jeunes, les organismes nationaux de statistique et les milieux universitaires. Ces ateliers de renforcement des capacités portent sur le cycle des politiques en faveur de la jeunesse et sur l'importance des données et des statistiques. Jusqu'à présent, quatre régions ou sous-régions (l'Afrique anglophone, les Caraïbes, le Pacifique et l'Amérique latine) ainsi que 54 États Membres y ont participé.

30. Un projet, financé au moyen du Compte pour le développement et dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a été lancé avec pour objectif de renforcer la capacité des gouvernements des pays des régions de la CESAP, de la CEA et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à formuler des politiques de développement inclusives et durables. Dans le cadre de ce projet, l'atelier Asie-Pacifique sur le renforcement des capacités à élaborer des politiques en faveur de la jeunesse a été organisé à Bangkok (en mars 2016) et une panoplie de mesures concernant les jeunes est mise au point pour présenter les options envisageables en ce qui concerne les politiques et programmes, promouvoir le partage des connaissances et fournir des conseils techniques. La CEPALC a également mené à bien un projet sur l'intégration sociale des jeunes dans la région (de 2013 à 2015), comprenant une analyse approfondie des politiques en faveur de la jeunesse et de leurs cadres institutionnels. Elle a en outre organisé une série d'ateliers sur les politiques en faveur de la jeunesse avec des représentants des instituts nationaux de la jeunesse.

31. Afin d'encourager la poursuite des efforts déployés pour élaborer des politiques en faveur des jeunes, l'Azerbaïdjan a tenu le premier Forum mondial sur les politiques en faveur de la jeunesse en octobre 2014, avec l'appui du PNUD, de l'UNESCO, du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et du Conseil de l'Europe. Le Forum constituait une occasion d'évaluer l'état des politiques en faveur de la jeunesse, 20 ans après l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse, et il a débouché sur la définition de principes directeurs pour l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse qui soient intégrées et inclusives. Au mois de mai 2015, le Président de l'Assemblée générale a organisé une réunion de haut niveau pour marquer le vingtième anniversaire du Programme d'action mondial.

III. Vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes

32. Comme il est rappelé dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, les politiques en faveur de la jeunesse ont pour objectif primordial d'améliorer la situation des filles et des jeunes femmes. L'inégalité entre les sexes peut être profondément ancrée dans des stéréotypes sexistes, des normes sociales, des comportements et des mentalités qui perpétuent la discrimination à l'égard des filles et des jeunes femmes. Il faudrait agir plus tôt auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes et mener un travail au niveau scolaire, local et social pour déconstruire des schémas discriminatoires ancrés de longue date, notamment dans le cadre de politiques en faveur de la jeunesse.

33. Plusieurs États Membres ont intensifié leur action en faveur de l'égalité des sexes et de la non-discrimination en élaborant et en mettant en œuvre des politiques axées sur la problématique hommes-femmes et des politiques, des projets, des programmes et des lois intersectoriels (Géorgie, Swaziland, Suède et Afrique du Sud). Les politiques adoptées mettaient l'accent sur la reconnaissance précoce du fait que les jeunes femmes et les jeunes hommes ont des besoins différents et se heurtent à des difficultés elles aussi différentes, ainsi que sur la prise de mesures favorisant la réalisation des objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes (Suède). La garantie de l'égalité des chances des hommes et des femmes et la lutte contre la discrimination ont été reconnus comme les principes centraux de ces

politiques (Slovénie). Des politiques et plans thématiques ciblés ont mis en avant les difficultés importantes auxquelles se heurtent les jeunes femmes sur le plan professionnel, notamment en matière d'égalité salariale et de partage des responsabilités familiales et des tâches domestiques (El Salvador).

34. Les mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peuvent être mises en œuvre efficacement à condition de disposer de financements adéquats, ce qui passe par exemple par le fait de réserver des enveloppes budgétaires spécifiques aux politiques axées sur la problématique hommes-femmes, et de veiller à ce que les politiques non axées sur cette problématique soient financées par des budgets qui en tiennent néanmoins compte (Suède). Les politiques en faveur de l'égalité des sexes, notamment les politiques de santé en matière de sexualité et de procréation, peuvent contribuer à lutter contre certaines idées répandues et contre la discrimination sexiste. Associer les jeunes femmes et les jeunes hommes à l'élaboration de ces politiques permet de garantir que ces dernières sont les plus pertinentes possible pour changer les mentalités et valoriser les comportements et les attributions qui font avancer vers l'égalité des sexes.

35. La participation des filles et des jeunes femmes à l'élaboration des politiques leur permet de défendre leur cause. Dans le même temps, les jeunes hommes et les garçons jouent un rôle majeur dans la lutte pour l'égalité des sexes et la transformation du rôle dévolu à chacun des deux sexes et des relations hommes-femmes tels qu'ils sont fixés par les normes sociales. Les politiques et les programmes devraient prendre en compte le rôle que les garçons et les jeunes hommes jouent en faveur de l'égalité des sexes et promouvoir une autre façon d'envisager les différences entre les sexes ainsi que la notion de virilité. Ces évolutions ont le pouvoir de modifier les mentalités et les comportements, notamment s'agissant des violences faites aux femmes.

36. Suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse grâce à des indicateurs et à la collecte de données peut permettre de mesurer les résultats en matière d'égalité des sexes. Dans la note du Secrétaire général sur les indicateurs proposés aux fins du Programme d'action mondial pour la jeunesse ([E/CN.5/2013/8](#)), l'égalité des sexes a été considérée comme une question transversale concernant chaque domaine prioritaire et l'importance de la ventilation des données par sexe a été soulignée.

37. La défense de l'égalité des sexes demeure une priorité pour de nombreux États Membres et cet objectif continue d'être pris en compte dans les initiatives nationales de développement intéressant la jeunesse, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la participation et de l'emploi. Au Chili, un Conseil de la jeunesse a été créé en 2015 pour permettre aux jeunes de participer au débat, de devenir autonomes et de se former aux questions qui les concernent. L'élection des 155 jeunes composant le Conseil se déroule au niveau régional avec un système de quotas pour garantir la parité des sexes. En Colombie, la loi 1622 relative à l'unification des élections des conseillers à la jeunesse, âgés de 14 à 17 ans, a été modifiée et prévoit désormais que la liste des candidats doit être parfaitement paritaire, une première dans l'histoire du pays.

38. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité des sexes, la Suède a pris des mesures visant à améliorer les conditions de vie des jeunes, et notamment à prévenir l'exploitation sexuelle dont ils peuvent être victimes via Internet et

d'autres médias interactifs, à prévenir et à mettre un terme aux mariages forcés, à encourager les initiatives pédagogiques visant à créer des environnements non discriminatoires envers les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, et à mieux accompagner et sensibiliser les garçons et les jeunes hommes. La défense de l'égalité des sexes est l'un des objectifs principaux de l'Institut national chilien de la jeunesse dont tous les programmes tiennent compte de la problématique hommes-femmes, notamment en ciblant des domaines spécifiques dans lesquels l'Institut entend réduire les inégalités hommes-femmes. Le Swaziland soutient plusieurs programmes d'autonomisation des filles, dans le cadre de son National Emergency Response Council on HIV and AIDS (Conseil national d'intervention d'urgence contre le VIH et le sida) et en partenariat avec l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Fonds mondial.

39. Des États Membres se sont engagés à promouvoir et à mettre en œuvre des programmes sanitaires adaptés à l'âge et au sexe, notamment en matière de procréation (Chili et Palaos). L'Afrique du Sud a présenté un cadre stratégique national pour la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation (février 2015), qui renforce la protection des adolescents contre les pratiques sexuelles forcées, l'exploitation sexuelle et procréative, la violence sexuelle et sexiste, les maladies sexuellement transmissibles comme le VIH et le sida, et d'autres problèmes connexes.

40. Des actions pédagogiques sont menées pour sensibiliser les jeunes à l'égalité des sexes (Chili). Au Mexique, le Conseil national pour la prévention de la discrimination a lancé une autoformation en ligne sur les jeunes et la tolérance et la non-discrimination. L'Institut national mexicain de la femme a organisé une formation destinée aux adolescents pour renforcer leurs connaissances en matière de sexualité et leur capacité à vivre ensemble dans le respect total de leurs droits en matière de sexualité et de procréation.

41. Des organismes des Nations Unies ont activement défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes femmes et des filles dans leurs politiques et programmes. La stratégie pour la jeunesse et l'égalité des sexes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) met en avant quatre domaines clefs : la prise de responsabilités des jeunes femmes, la promotion de l'émancipation économique et de la formation professionnelle des jeunes femmes, le renforcement de la lutte contre la violence faite aux jeunes femmes et aux filles, et la promotion des partenariats avec les jeunes femmes et les jeunes hommes en vue de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes, en collaboration avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et d'autres partenaires, a fait figure de pionnière en lançant le tout premier Forum de la jeunesse dans le cadre de la session de 2016 de la Commission de la condition de la femme. Axé sur l'égalité des sexes dans le contexte du Programme 2030, ce forum a débouché sur une déclaration des jeunes, qui a été officiellement présentée à l'Assemblée générale et mentionnée dans le document final de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme. Pour encourager et soutenir la prise de responsabilités par les jeunes femmes et leur émancipation économique, conformément au Cadre LEAP qu'elle a adopté en vertu de sa stratégie pour la jeunesse et l'égalité des sexes, ONU-Femmes a lancé deux coalitions [une coalition mondiale de jeunes femmes chefs d'entreprise au service de l'innovation et de la

formation professionnelle (juillet 2016) et une coalition de jeunes dirigeantes (août 2016)].

42. Des organismes des Nations Unies ont œuvré à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités, publications et initiatives concernant la jeunesse (CEPALC et UNESCO) et ont continué à insister sur la nécessité d'intégrer cette problématique dans les politiques en faveur de la jeunesse (CEPALC). En ce qui concerne les initiatives axées sur les filles et les jeunes femmes, la CEPALC a organisé une réunion d'experts pour examiner la situation des filles et des adolescentes handicapées dans la région dont elle s'occupe (novembre 2016) et a formulé des recommandations dans une publication conjointe avec l'UNICEF sur la situation des filles et des adolescentes de la région.

43. Des organismes des Nations Unies continuent de diffuser des outils favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes femmes. ONU-Femmes élabore actuellement un guide dont la finalité est de travailler avec les garçons et les jeunes hommes en vue de faire évoluer les mentalités, les normes et les comportements au moyen de l'apprentissage par l'expérimentation pour instaurer l'égalité des sexes. Des États Membres ont soutenu activement la campagne HeForShe d'ONU-Femmes, notamment le Canada, qui s'est engagé à mettre en œuvre la stratégie pour la jeunesse et l'égalité des sexes d'ONU-Femmes, et le Mexique, qui met en œuvre la campagne au niveau fédéral. L'UNESCO a continué de soutenir les États Membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'intensification de politiques d'alphabétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que dans l'action qu'ils mènent en faveur de l'égalité d'accès des filles à un large choix de cursus et de formations professionnelles après l'enseignement primaire.

44. En 2015, grâce à un financement fourni par le Gouvernement suédois, le PNUD, ONU-Femmes et le FNUAP ont lancé la deuxième phase du Programme commun des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes en Géorgie, qui met l'accent sur l'autonomisation politique et économique des femmes, l'élimination de la violence faite aux femmes et la réalisation des droits en matière de sexualité et de procréation. Des initiatives et concours ont été organisés dans le cadre de ce programme, notamment un concours de dissertation ouvert aux élèves et étudiants de tout le pays. Au Kirghizistan, le PNUD a mené le projet baptisé « Youth for peaceful Change » (Les jeunes au service du changement et de la paix), qui a été financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et qui vise à permettre aux filles et aux garçons vulnérables d'acquérir des compétences en vue de leur participation à la vie civique, d'accéder plus aisément à des débouchés économiques et de participer plus activement à la prise de décisions à différents niveaux.

IV. Participation des jeunes

45. Les jeunes doivent participer activement à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre à tous les niveaux des politiques et programmes en faveur de la jeunesse, puisqu'ils sont les principaux concernés. Les gouvernements peuvent garantir cette participation en favorisant l'échange d'informations et en associant les jeunes à la prise de décisions à toutes les étapes de l'élaboration des politiques. Il est important que la jeunesse soit consultée de façon réelle et systématique.

46. Grâce à la participation effective des jeunes aux processus consultatifs visant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des plans

nationaux qui les concernent directement, ces politiques et processus peuvent refléter de façon plus exacte les besoins de ces jeunes et les difficultés auxquelles ils font face. Les jeunes sont les plus à même de connaître les préoccupations de leur génération et peuvent donc fournir des informations très utiles en vue de l'élaboration de politiques les concernant. Grâce aux outils qui leur sont fournis et à la possibilité qui leur est donnée de participer à l'élaboration des politiques, les jeunes peuvent faciliter l'adoption de stratégies mieux adaptées à leurs besoins et, partant, la mise en place de cadres politiques plus légitimes.

47. Dans le cadre de leur collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, plusieurs États Membres (Autriche, Azerbaïdjan et Canada) ont souligné qu'il importait de garantir une participation active des jeunes aux prises de décisions et à l'élaboration de politiques. De nombreux cadres politiques mettent l'accent sur la participation des jeunes, tantôt comme domaine d'action (Autriche et Afrique du Sud) tantôt comme un objectif stratégique (Autriche, Colombie et Afrique du Sud). En conséquence, certains États Membres (Autriche et Suède) ont suggéré que la participation des jeunes ne devrait pas se limiter aux politiques relatives à la jeunesse, mais être étendue à toutes les politiques susceptibles de concerner les jeunes. Des États Membres (Libye, République de Corée et Sri Lanka) ont souligné qu'ils avaient mis au point, ou étaient en train de le faire, des mécanismes favorisant la participation des jeunes aux prises de décisions. Sri Lanka a fait savoir qu'une de ses priorités était de voir le nombre de jeunes femmes parlementaires augmenter.

48. Plusieurs États Membres (Afrique du Sud, Autriche, Azerbaïdjan, Burundi, Chili, Costa Rica, Géorgie, Mexique, Mongolie, Sénégal, Slovaquie, Suède et Uruguay) et organismes des Nations Unies ont souligné l'importance de mener des consultations avec les jeunes et les organisations qui les représentent, notamment les conseils nationaux de la jeunesse, afin d'orienter la conception, la révision et l'application de politiques nationales en faveur de la jeunesse. La politique de décentralisation menée par le Swaziland permet aux jeunes, y compris aux filles et aux jeunes marginalisés, tels que les jeunes handicapés, de participer dès l'échelon local, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques et programmes concernant tous les secteurs. Le Libéria a récemment adopté une loi sur l'égalité de la participation et de la représentation qui permet aux jeunes de se faire entendre en tant que parlementaires potentiels. En Autriche et en Azerbaïdjan, des consultations en ligne et des échanges avec les jeunes ont été organisés et se sont avérés très utiles pour orienter la prise de décisions y associer les jeunes ainsi que pour connaître leur avis sur les initiatives entreprises.

49. Plusieurs pays (Colombie, Slovaquie et Suisse) ont adopté des mesures législatives destinées à promouvoir la participation des jeunes aux prises de décisions, notamment par l'intermédiaire de conseils consultatifs. En outre, pour favoriser la participation des jeunes dans les structures institutionnelles, plusieurs pays ont mis en place, ou sont en train de le faire, des mécanismes de participation aux niveaux municipal, régional et national pour permettre aux jeunes de contribuer à l'examen de questions touchant leur communauté. Ces mécanismes prennent notamment la forme de parlements de jeunes et d'organes consultatifs, et contribuent aux travaux des assemblées nationales ou des parlements; on peut citer le Conseil jeunesse du Premier Ministre (2016) au Canada et les conseils de la jeunesse établis sous diverses appellations en Suède, au Chili et en Colombie.

50. En outre, des États Membres (Libye, Niger, République de Corée et Sri Lanka) ont mené des consultations et des enquêtes à grande échelle auprès de jeunes et

organisé des manifestations et des forums à l'intention des jeunes et des organisations qui les représentent pour orienter leurs travaux, leurs politiques et leur prise de décisions et pour pouvoir tenir compte de la nature complexe et multiforme des difficultés rencontrées par les jeunes. Plusieurs types d'enquêtes et de mécanismes participatifs ont été utilisés pour recueillir l'opinion des jeunes, notamment en vue d'élaborer des politiques telles que la « Youth Strategy on Tour » et la « Open Delphi 4 Youth ». Au Mexique, le programme national en faveur de la jeunesse baptisé « Projuventud » a été élaboré à l'issue d'une consultation des jeunes organisée à l'échelon national; il est assorti d'une commission de contrôle qui promeut la responsabilisation en menant plusieurs actions en collaboration avec la société civile, des institutions protégeant les intérêts des jeunes et des représentants de la jeunesse. Dans l'Union européenne, des consultations nationales ont été organisées à la faveur du dialogue structuré sur lequel repose la stratégie de l'UE relative à la jeunesse, afin de faire participer les parties prenantes concernées et les jeunes à l'élaboration de la politique européenne en faveur de la jeunesse. Au niveau international, de nombreux efforts ont été faits par les organismes des Nations Unies en vue d'améliorer les politiques, mécanismes, processus et canaux permettant de favoriser la participation des jeunes aux prises de décisions à tous les niveaux, en particulier dans le cadre du Programme 2030. Le PNUD collabore avec l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains pour mettre au point des indicateurs concernant les jeunes qui seront utilisés dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région Amérique latine et Caraïbes.

51. Les organismes des Nations Unies continuent de mettre en place des mécanismes et processus devant permettre de promouvoir la participation des jeunes et des organisations qui les représentent à leurs travaux et de créer des occasions propices à cette participation. Un nombre sans précédent d'États Membres ont inclus des représentants de la jeunesse dans les délégations qu'ils ont envoyées aux réunions intergouvernementales des Nations Unies et plus de 66 représentants venus de 37 pays ont participé à l'Assemblée générale. Le Département des affaires économiques et sociales, qui supervise le programme de l'Organisation des Nations Unies pour la représentation des jeunes, a appuyé la participation de délégués de la jeunesse aux réunions susmentionnées. En 2016, l'État plurinational de Bolivie, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Érythrée, la Hongrie, le Tchad et la Tchéquie ont lancé des programmes du même type, encourageant ainsi la participation de cette génération aux prises de décisions au niveau international. Plusieurs pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Suède) ont envoyé des délégués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2016 et la mise en œuvre progressive du Programme 2030 en poussera probablement d'autres pays à faire de même.

52. En ce qui concerne la participation des jeunes aux grandes réunions, conférences et assemblées des Nations Unies, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social continue de servir de plateforme de dialogue entre les jeunes, les États Membres, la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, et leur permet en particulier de débattre du rôle des jeunes dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030. Un forum de la jeunesse organisé lors du débat ministériel de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en juillet 2016, a permis aux jeunes de faire part de leurs préoccupations aux dirigeants mondiaux présents. Le tout premier Forum de la jeunesse organisé dans le cadre de la Commission de la condition de la

femme a abouti à la publication d'une déclaration des jeunes qui a été officiellement présentée à l'Assemblée générale et est mentionnée dans le document final de la soixantième session de la Commission. À la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue en mai 2016, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a réuni plus de 100 représentants de la jeunesse et leur a donné la possibilité d'influer sur les décisions adoptées.

53. Les organismes des Nations Unies ont souligné les efforts qu'ils font pour renforcer la participation et l'intégration des jeunes, rappelant notamment le projet intitulé « Dialogue pour l'avenir : promouvoir la coexistence et la diversité en Bosnie-Herzégovine », qui a été lancé conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO pour consolider la paix dans le pays et dans le cadre duquel la collaboration des représentants de la jeunesse a été sollicitée en vue de créer des espaces sûrs permettant aux jeunes de participer aux prises de décisions. Des manifestations ayant pour but d'associer les citoyens à l'élaboration des politiques ont été organisées par le PNUD (et d'autres partenaires), par exemple l'atelier « Diplohack Tbilisi », en Géorgie. On peut également citer le Dialogue sur le renforcement de la participation des jeunes en Bosnie-Herzégovine (février 2016), qui visait à créer une plateforme de dialogue démocratique pour renforcer la collaboration avec les jeunes et, partant, améliorer la planification de nouvelles politiques en faveur de la jeunesse et la mise en œuvre de celles qui existent déjà. Au Burundi, des programmes de formation de formateurs portant sur neuf thèmes, notamment la participation aux prises de décisions, ont été mis en place. Environ 500 jeunes ont participé directement au programme de formation par les pairs et 2 500 autres en ont bénéficié indirectement (UNESCO).

54. De nombreux obstacles, tels que le manque d'espace et l'inaccessibilité des organisations, entravent et limitent la participation des jeunes aux processus de prise de décisions. Cette participation peut également être limitée par le manque de moyens, qui touche tant les jeunes que des organisations de jeunes. Les jeunes devant souvent trouver un emploi ou poursuivre leurs études, leur disponibilité est limitée, et cela aussi entrave leur participation. Il arrive également fréquemment que des jeunes vivant dans des régions où l'inégalité hommes-femmes reste bien présente soient exclus de la prise de décisions en raison de leur sexe. En apportant un appui financier et matériel aux jeunes et aux organisations qui les représentent, on reconnaît l'importance de leur génération et on leur permet de se former. Cet appui les encourage à se regrouper en organisations et donne à ces dernières la possibilité de financer leur participation aux prises de décisions, le cas échéant.

V. Intégration des jeunes appartenant à des groupes marginalisés

55. Les jeunes constituent une catégorie hétérogène dans laquelle on retrouve notamment des groupes marginalisés nécessitant souvent une attention particulière. En fonction des conditions sociales et économiques qui prévalent dans leur pays, les jeunes autochtones, les jeunes vivant en milieu rural, les jeunes handicapés et les jeunes migrants peuvent être davantage exposés au risque d'être marginalisés ou victimes d'exclusion sociale. Les jeunes qui sont victimes de marginalisation peuvent éprouver des difficultés à participer de manière active à la vie sociale, économique, culturelle et politique de leur société, y compris aux prises de décisions les concernant.

56. Pour réduire l'exclusion sociale et la marginalisation, les responsables politiques peuvent tenir compte des préoccupations et des besoins des jeunes appartenant à des groupes marginalisés et instaurer un dialogue participatif avec ces parties prenantes essentielles. Ces échanges offrent la possibilité de renforcer les cadres politiques, car ils donnent aux jeunes l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs besoins et de s'assurer que ceux-ci sont pris en compte dans les structures politiques appropriées. Grâce à leur participation, les jeunes appartenant à des groupes désavantagés et marginalisés peuvent s'approprier les cadres conçus pour lever les obstacles entravant leur intégration dans la société dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la participation citoyenne.

57. L'adoption de politiques en faveur de la jeunesse qui soient intégrées et dans le cadre desquelles une attention particulière est portée aux besoins des populations marginalisées ainsi qu'aux conditions sociales qui rendent ces populations vulnérables et conduisent à leur exclusion sociale peut aider à garantir que ces populations ne soient pas oubliées, à réduire les inégalités liées à leur appartenance à tel ou tel groupe et leur donner les outils et les compétences dont elles ont besoin pour prendre en main leurs conditions de vie et celles de leur communauté. Il est nécessaire de mettre en place des politiques visant à aider les jeunes, en particulier les pauvres et les marginalisés, afin d'éliminer les obstacles systémiques et institutionnels supplémentaires qui limitent leur participation et les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel.

58. En outre, il pourrait être nécessaire d'adopter des politiques ciblées supplémentaires pour lutter contre l'exclusion, la discrimination et les inégalités dont sont victimes certains groupes de jeunes, pour leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel et de vivre dignement dans leur société. Afin de garantir une véritable inclusion sociale, il est nécessaire que les ministères chargés de la jeunesse, de l'emploi, de l'alimentation et de l'agriculture, du logement, des affaires sociales, de la santé publique, de l'environnement, du droit, des transports et de l'assistance sociale adoptent des approches globales, concertées et intersectorielles dans les domaines relatifs aux femmes, aux peuples autochtones, aux personnes handicapées, aux réfugiés, aux migrants, aux jeunes vivant dans des zones rurales et aux personnes économiquement défavorisées.

59. L'intégration des groupes marginalisés ne peut pas se faire du jour au lendemain. Elle doit au contraire être envisagée comme un processus continu et régulier, pour lequel des ressources suffisantes sont mises à disposition, et qui est mené en collaboration avec les groupes de jeunes concernés en vue d'atteindre les jeunes marginalisés qui n'ont pas nécessairement de liens avec des structures organisées. Le suivi et l'évaluation jouant un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse, les indicateurs proposés pour le Programme d'action mondial pour la jeunesse ont été conçus en vue d'aider les États Membres à élaborer leurs propres programmes de suivi, en conformité avec leurs priorités nationales et en tenant compte du contexte social et économique de chaque pays. Ces indicateurs peuvent par ailleurs être adaptés de façon à inclure les groupes marginalisés.

60. Dans leurs rapports, plusieurs États Membres (Autriche, Azerbaïdjan et Swaziland) ont indiqué avoir pris en compte les préoccupations propres aux groupes marginalisés pour définir leur politique nationale en faveur de la jeunesse et les lois s'y rapportant. Plusieurs pays ont par ailleurs veillé, moyennant des mesures législatives et les cadres politiques y relatifs, à ce que les groupes minoritaires

soient représentés dans des mécanismes participatifs (Autriche) et des dispositifs de lutte contre la pauvreté et la discrimination (Suisse et Lituanie).

61. Dans leurs programmes, les États Membres ont continué de mettre l'accent sur les facteurs de vulnérabilité des groupes marginalisés, en particulier les jeunes handicapés, les jeunes autochtones et les jeunes migrants. En ce qui concerne l'intégration des jeunes autochtones, en Suède, les jeunes Sâmes et l'organisation Sáminuorra, qui les appuie, ont le droit d'obtenir des subventions. Au Mexique, plusieurs actions ont été entreprises pour soutenir les jeunes autochtones, notamment en matière d'éducation. Ainsi, des foyers et des cantines ont été mis en place pour les accueillir et des bourses ont été accordées à de jeunes étudiants afin de leur permettre de continuer leurs études. Par ailleurs, l'Institut national des langues autochtones leur a fourni des services d'interprétation pour faciliter leur accès à la justice. En Suède, diverses mesures ont été adoptées pour favoriser l'intégration, notamment le recensement et la diffusion d'exemples positifs de la façon dont les jeunes de la société civile pouvaient favoriser les rencontres et l'établissement de liens entre les jeunes migrants et les jeunes Suédois. Des États Membres (Lituanie et Slovaquie) ont souligné l'importance de l'accès à une éducation de qualité dans la lutte contre la marginalisation, cette éducation permettant de préparer les jeunes à devenir des éléments actifs de la société.

62. Dans l'ensemble de leurs travaux et programmes, les organismes des Nations Unies ont appuyé les efforts visant à concrétiser les idéaux d'intégration et d'égalité sociales en s'attaquant aux problèmes que rencontrent les groupes marginalisés. Dans le cadre d'un des nombreux projets portant sur les jeunes marginalisés, l'UNESCO a créé, en collaboration avec des partenaires locaux, des centres d'information pour les jeunes au Liban et en Jordanie, pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés syriens. L'organisation leur a ainsi fourni un accès à l'information et leur a permis de renforcer leurs capacités. En vue de garantir une plus large participation des jeunes, notamment ceux vivant en milieu rural, à l'élaboration de la politique nationale en faveur de la jeunesse, et de faire en sorte que cette participation se fasse en connaissance de cause, les autorités mongoles, l'Alliance mongole pour l'éducation et l'UNESCO ont organisé des ateliers visant à renforcer les capacités de direction des jeunes et leur aptitude à influencer sur les prises de décisions importantes. Dans le même ordre d'idées, l'UNESCO a mis au point un guide pratique intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio » à l'intention des professionnels de la radio qui travaillent avec des enfants et des jeunes. Ce guide est utilisé par les 32 radios locales africaines qui prennent part au projet extrabudgétaire intitulé « Renforcer les radios locales par le biais des TIC », qui est financé par la Suède.

63. L'ONUDI a mis au point, en partenariat avec la fondation italienne CRT, un projet visant à autonomiser les jeunes femmes et les jeunes hommes de la région euroméditerranéenne en renforçant leurs capacités, afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel en tant qu'entrepreneurs sociaux, l'objectif étant de favoriser une évolution sociale positive grâce à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans le monde des affaires.

64. Le FNUAP a organisé une rencontre des jeunes autochtones du monde entier sur les thèmes des campagnes de prévention contre le VIH culturellement acceptables, de l'atténuation des risques de contamination et de la santé sexuelle des jeunes de leurs communautés; à l'issue de cette rencontre, un plan d'action relatif à l'accès des jeunes autochtones à des services de santé sexuelle et procréative a été

établi à l'intention des conseils autochtones de la jeunesse. En 2015, la CEPALC a publié un document traitant des rapports entre les jeunes et les questions de développement et d'égalité et des difficultés que les jeunes rencontrent dans ces domaines (*Youth : realities and challenges for development with equality*), dans lequel sont analysées les disparités existant en matière de santé entre les zones rurales et les zones urbaines, ainsi qu'entre les jeunes autochtones et les jeunes non autochtones, et les difficultés rencontrées par les jeunes handicapés dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Compte tenu de l'importance des politiques fondées sur des données factuelles, la CEPALC a en outre mis au point une plateforme en ligne consacrée aux jeunes, laquelle fournit aux décideurs des statistiques actualisées et devrait leur permettre d'évaluer la situation des jeunes marginalisés, lorsque les données sont disponibles, et d'améliorer la conception et le suivi des politiques.

VI. Intensification des efforts du système des Nations Unies

65. Le système des Nations Unies continue d'orienter son action vers une véritable intégration des jeunes dans la société grâce à des activités et à des initiatives dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la consolidation de la paix et du volontariat, entre autres.

66. Créé en 2010, le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes a pris son essor sous l'égide de son coprésident permanent, le Département des affaires économiques et sociales, et de sa coprésidence tournante, le PNUD pour 2015-2016 et ONU-Femmes pour 2016-2017, et compte aujourd'hui 40 entités. La société civile participe activement aux groupes de travail du Réseau et ceux-ci ont obtenu de bons résultats, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

67. Le Réseau interinstitutions met en œuvre le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, qui demeure un cadre propre à renforcer véritablement la collaboration interinstitutionnelle en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse. Un rapport publié en 2014 a fait le point de la première année d'application du Plan d'action à tous les niveaux. L'enquête menée à titre expérimental en 2015 sur l'emploi des jeunes et sur les jeunes entrepreneurs ayant donné des résultats satisfaisants, une enquête portant sur l'ensemble des thèmes du Plan d'action a été menée auprès de toutes les équipes de pays des Nations Unies et des 49 membres du Réseau, avec le concours du Département des affaires économiques et sociales et du PNUD, qui facilitent aussi la communication de l'information. Les résultats orienteront la programmation des activités au niveau des entités et les programmations conjointes en vue de favoriser davantage l'épanouissement des jeunes.

68. Afin de favoriser l'action, à un moment où la persistance de taux de chômage élevés chez les jeunes et le nombre élevé d'emplois de qualité médiocre et peu rémunérés demeurent un sujet de préoccupation majeur partout dans le monde, Werner Faymann a été nommé Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'emploi des jeunes en août 2016. M. Faymann collaborera avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes sur les questions relatives au chômage des jeunes, afin

d'appuyer la réalisation des objectifs et les mesures concernant l'emploi dans le cadre du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des cibles relatives à l'emploi des jeunes fixées dans le Programme 2030.

69. L'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, Ahmad Alhendawi, a effectué 63 visites dans 43 pays pour encourager ceux-ci à s'intéresser davantage aux jeunes et à mener des activités en faveur de l'épanouissement des jeunes, notamment avec l'adoption d'une politique nationale globale sur la jeunesse et de mesures intersectorielles en faveur des jeunes. En 2016, le Bureau de l'Envoyé a publié un rapport d'activité pour 2013-2016 sur les réalisations obtenues dans le cadre des quatre composantes de son plan de travail, à savoir la participation, les partenariats, l'harmonisation et les activités de sensibilisation. En septembre 2016, il a annoncé les noms des Jeunes leaders pour les objectifs de développement durable – 17 jeunes choisis un peu partout dans le monde pour l'action remarquable qu'ils ont menée en faveur des objectifs de développement durable.

70. En août 2015, la Jordanie a accueilli le Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui a été organisé en partenariat avec l'ONU au nom du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes; le Forum avait pour objectif d'examiner le rôle essentiel que jouent les jeunes dans la pérennisation de la paix et a débouché sur la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2250 \(2015\)](#) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, dans laquelle il a prié le Secrétaire général de réaliser une étude sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits afin de recommander des mesures d'ordre local, national, régional et international efficaces.

71. Plusieurs entités des Nations Unies ont établi et continué de mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes internes axés sur les jeunes (PNUD, programme des Volontaires des Nations Unies et ONU-Femmes). Le PNUD a lancé un nouveau programme quinquennal, le Programme mondial de la jeunesse pour le développement durable et la paix, qui vise à placer l'autonomisation des jeunes au cœur des droits de l'homme et à miser sur elle aux fins du développement durable et de la paix. Mise au point sous la direction de l'OIT, l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes a été lancée en février 2016 lors du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social; elle réunit 21 entités des Nations Unies et vise à élargir l'action menée au niveau des pays en matière d'emploi décent pour les jeunes dans le cadre d'interventions novatrices, de mise en commun des connaissances et de partenariats multipartites. En consultation avec les gouvernements, l'OIT s'attachera, dans le cadre de l'Initiative mondiale, à coordonner les politiques économiques et celles en faveur de l'emploi en vue de créer des emplois et d'améliorer l'inclusion sociale, et à défendre les droits des travailleurs afin de garantir l'égalité de traitement aux jeunes.

72. Pour mieux comprendre les questions d'épanouissement des jeunes et créer une vaste base de connaissances sur la jeunesse, de nombreuses entités ont mené des recherches sur des questions telles que l'emploi et la participation des jeunes, le bénévolat, les technologies de l'information et des communications, la violence sexiste en milieu scolaire, les compétences écologiques et les modes de vie (CEPALC, CESAP, OIT, Union internationale des télécommunications, CNUCED, PNUE, UNESCO, PNUD et le programme des Volontaires des Nations Unies). Les entités ont mené, seules ou en partenariat avec d'autres entités ou parties prenantes,

des recherches approfondies sur les problèmes auxquels les jeunes font face et ont établi toute une série de rapports, de notes de politique générale et de documents techniques à ce sujet. Le système des Nations Unies continue de fournir des informations accessibles aux jeunes, y compris des produits et des outils axés sur le savoir et adaptés aux jeunes (PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Femmes). Des ressources, telles que les cours en ligne ouverts à tous (MOOC), ont été mises au point afin de donner aux citoyens, notamment aux jeunes (PNUE), les moyens de se prendre en mains. En outre, les organismes des Nations Unies ont donné la priorité à des campagnes de communication axées sur des questions intéressant la jeunesse ou ayant une incidence sur les jeunes, notamment la réduction du gaspillage alimentaire (PNUE), la protection des espèces sauvages (PNUE), l'égalité des sexes (ONU-Femmes) et le Programme 2030 (ONU-Femmes).

73. La publication phare du Département des affaires économiques et sociales intitulée *United Nations World Youth Report: Youth Civic Engagement* (Rapport mondial sur la jeunesse : engagement civique des jeunes) portait sur la participation des jeunes à la vie économique et politique et à la société. Le rapport fait fond sur l'attention croissante portée à l'engagement civique des jeunes, notamment sur le plan des politiques, par les pouvoirs publics, les jeunes et les chercheurs et met en lumière des thèmes relatifs à la participation à la vie économique et politique et à la société, accompagnés d'avis d'experts de façon à disposer d'une pluralité de perspectives solidement étayées. Il vise à stimuler le dialogue, la concertation sur les politiques et l'action.

VII. Conclusions et recommandations

74. Une stratégie globale axée sur les politiques en faveur de la jeunesse comprend souvent des mesures ciblées et des mesures intersectorielles, met l'accent sur la participation des jeunes, englobe des approches reposant sur des données factuelles et prend en considération les priorités et les mécanismes régionaux et mondiaux. Pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes dans tous les secteurs professionnels, il importe de mettre l'accent sur l'égalité des sexes, la participation des jeunes et l'intégration des groupes marginalisés. Cette façon d'élaborer des politiques contribue à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques solides et permet de remédier aux inégalités dont souffrent les groupes marginalisés.

75. Compte tenu des contributions reçues, il est recommandé que les États Membres prennent les mesures suivantes :

a) Concevoir des politiques nationales axées sur l'épanouissement des jeunes de sorte qu'elles reposent sur des données factuelles et renforcer les politiques existantes, approuver des mesures intersectorielles cohérentes qui cadrent avec le Programme d'action mondial pour la jeunesse et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour la mise en œuvre des politiques et la participation et l'inclusion des jeunes;

b) Intensifier la recherche qualitative et quantitative et la collecte de données relatives à l'efficacité et aux effets des politiques et stratégies en faveur de la jeunesse, en tenant compte des travaux de recherche et de collecte de données menés sous l'impulsion des jeunes, le cas échéant;

c) Prendre des mesures concrètes, telles que la mise en place de mécanismes participatifs, de sorte que l'opinion et les besoins des groupes marginalisés soient pris en compte dans l'élaboration des politiques, l'objectif étant de « ne pas faire de laissés-pour-compte ».

d) Garantir l'égalité des filles et des jeunes femmes, notamment au moyen de réformes législatives et politiques.
